

Succession de Marie Chauvin, veuve Faubert,
 décédée à Epallafougues le huit février 1838,
 échue à son frère.



n° 180

mobilière 50.-

Droit à 6.50 p/100 3.90

immobilière 2900.-

Droit à 6.50 p/100 188.50

Total 192.40

Prisime 19.25

Timbre de la quittance .. 35

Total 211.99



Je soussigné, Receveur de l'Enregistrement et des
 Domaines au bureau de St-Etienne, reconnais avoir
 reçu de Chauvin Antoine cultivateur demeurant
 à Epallafougues, la somme de deux cent vingt francs
 quatrevingt six centimes montant des droits de
 la succession de sa sœur, ci dessus liquidée.
 Cont quittance

St-Etienne le sept août 1838.

M. Faubert